



**REGLEMENT SPORTIF ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE**  
**PARIS-ROUBAIX CHALLENGE**  
**EDITION 2025**

Version mise à jour le 5 décembre 2024

**PREAMBULE**

La 15<sup>ème</sup> édition du Paris-Roubaix Challenge (ci-après l'**Evènement**) est organisée le 12 avril 2025 par Amaury Sport Organisation (A.S.O.), Société Anonyme au capital de 61 200 240 € inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 383 160 348, dont le siège social est à Boulogne Billancourt Cedex (92650), Bâtiment Quai Ouest, 40-42 quai du point du jour, CS 90302, France (ci-après **A.S.O.** ou l'**Organisateur**).

Le « **présent document** » définit :

- (i) le règlement sportif de l'Evènement (ci-après le **Règlement**),
- (ii) les conditions générales de vente applicables à l'achat d'un dossard et de tout produit/service relatif à l'Evènement via la plateforme d'inscription *time to* (ci-après les **CGV d'A.S.O.**),
- (iii) les conditions générales de vente applicables à la souscription d'une option navette (ci-après les **Services de Voyage**) passée auprès de V.S.O. par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription *time to* (ci-après les **Conditions Générales de Vente de V.S.O.**).

Les termes « vous », « votre » et « vos » vous désignent, comme participant ou consommateur et/ou comme son représentant légal le cas échéant, notamment si ce participant ou consommateur est mineur dans son pays de résidence.

L'inscription à l'Evènement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent document.

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour le présent document à tout moment ; veuillez le consulter régulièrement. Toute modification s'appliquera immédiatement après avoir été notifiée par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée du présent document sur le site de l'Evènement <https://www.timeto.com/sports/cycling/paris-nice-challenge>. En cas de modification importante, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par e-mail à l'adresse renseignée sur *time to*.

**Important ! Rôle de *time to* :**

Le présent document vient compléter les Conditions d'Utilisation de la plateforme d'inscription en ligne dénommée *time to* (ci-après ***time to***), accessibles à l'adresse [www.timeto.com/terms-of-use](http://www.timeto.com/terms-of-use).

La plateforme d'inscription *time to*, par l'intermédiaire duquel vous effectuez votre commande, permet à des professionnels de lister et vendre leurs produits et services. Elle n'est pas le vendeur ou l'organisateur des produits et services relatifs à l'Evènement.

En conséquence, pour la vente des produits ou services relatifs à l'Evènement autres que les Services de Voyage, un contrat de vente est formé uniquement entre vous et l'Organisateur, qui

est responsable des réclamations ou de tout autre problème survenant ou lié audit contrat de vente.

En cas de contradiction entre les termes des Conditions d'Utilisation de *time to*, les présentes Conditions Générales de Vente d'A.S.O. et de V.S.O. et le Règlement, il conviendra de faire prévaloir les termes du Règlement sur les Conditions Générales de Vente d'A.S.O. et de V.S.O., qui prévaudront elles-mêmes sur les Conditions d'Utilisation de *time to*.

## **I. REGLEMENT SPORTIF**

### **1.1. PARCOURS**

L'Évènement est une rando-sportive qui se déroule en partie sur le parcours de la course professionnelle Paris-Roubaix.

Trois parcours seront proposés :

- une boucle d'environ 70 km reliant Roubaix à Roubaix,
- une boucle d'environ 145 km reliant Roubaix à Roubaix,
- un parcours d'environ 170 km reliant Busigny à Roubaix.

Les parcours sont tracés essentiellement sur des voies ouvertes à la circulation. Pour la sécurité de tous et pour assurer une cohabitation optimale avec les autres usagers de ces espaces publics, il est indispensable que chaque participant fasse preuve d'une vigilance particulière et respecte, tout au long du parcours, le **CODE DE LA ROUTE** (feux de signalisation, priorités de passages, pistes cyclables...), la signalétique mise en place par l'Organisateur (barriérage, fléchage, rubalise, panneaux indiquant des passages nécessitant une attention particulière...) ainsi que les consignes données par les forces de l'ordre et par le personnel de sécurité pouvant être présent à certaines intersections/traversées de route pour faciliter le passage des participants sans toutefois être en mesure de pouvoir assurer leur passage prioritaire.

Le détail des parcours sera présenté sur le site internet de l'Évènement et ses réseaux sociaux ultérieurement.

### **1.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION – LICENCE – « MODULE SANTE »**

Des contrôles pourront être effectués durant l'Évènement afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de participation, notamment quant aux conditions d'âge, de licence et de « Module Santé ».

#### **1.2.1. Conditions liées à l'âge**

Pour participer à l'Évènement, vous devez être âgé d'au moins 18 (dix-huit) ans le 31 décembre 2025.

#### **1.2.2. Licence, certificat médical et « Module Santé »**

Cet Évènement non chronométré n'exige ni certificat médical ni licence. Toutefois, l'Organisateur attire l'attention du participant ou de son représentant légal le cas échéant sur le fait que le participant devra fournir des efforts parfois intenses et/ou continus sur toute la distance du parcours et qu'il doit rester vigilant afin de ne pas se blesser.

En conséquence, le participant ou son représentant légal garantit que le participant jouit d'un bon état de santé général et reconnaît les risques inhérents à la participation à l'Évènement.

### **1.3. PROTOCOLE SANITAIRE - CONDITIONS DE PARTICIPATION LIEES A L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19**

Afin d'assurer la sécurité sanitaire des participants, l'Organisateur pourra édicter un protocole sanitaire (ci-après le **Protocole Sanitaire**) comprenant notamment la nécessité pour le participant de présenter un document attestant de la non-infection par le virus du COVID-19.

Le participant devra strictement respecter ledit Protocole Sanitaire et reconnaît à l'Organisateur la faculté de refuser la participation/l'accès à – ou d'exclure de – l'Évènement tout participant infecté par le COVID-19 ou pour non-respect des mesures édictées sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être engagée ni recherchée de ce fait.

Vous serez informé des dispositions de ce Protocole Sanitaire par une communication envoyée sur l'adresse e-mail renseignée lors de votre inscription sur *time to*.

Concernant le document précité attestant de la non-infection par le virus du COVID-19 à présenter à l'Organisateur pour avoir accès à l'Évènement :

La nature de ce document sera déterminée par l'Organisateur en tenant compte notamment des prescriptions des autorités compétentes et de l'état des connaissances scientifiques et techniques, notamment de dépistage, au jour de la tenue de l'Évènement.

Il pourra s'agir d'une attestation sur l'honneur de non-infection, d'un résultat de test PCR ou antigénique ou tout autre type de test effectué dans les délais appropriés avant la tenue de l'Évènement qui seront indiqués.

Ce document contenant des données de santé, celles-ci seront uniquement visualisées/consultées par le personnel compétent de l'Organisateur lors du retrait des dossards et/ou lors de l'Évènement.

Aucune de ces données ne sera conservée par l'Organisateur.

### **1.4. RETRAIT DES DOSSARDS**

**1.4.1.** Les dossards seront à retirer par le participant ou son représentant légal sur présentation des pièces suivantes :

- La convocation, disponible pour téléchargement sur *time to* et/ou envoyée par e-mail en amont de l'Évènement,
- La pièce d'identité officielle du participant, en cours de validité.

Le retrait des dossards se fait exclusivement dans l'espace dédié du Village de l'Évènement (Parc des Sports de Roubaix, 589 rue de Lannoy, 59170 Roubaix) :

- Vendredi 11 avril 2025 de 14h00 à 19h00 pour tous les parcours (70 km, 145 km et 170 km)
- Samedi 12 avril 2025 de 06h30 à 8h45 pour le parcours de 145 km
- Samedi 12 avril 2025 de 8h30 à 10h45 pour le parcours de 70 km

Pour le parcours de 170 km, les dossards sont à retirer au stand mis en place dans la commune de Busigny (59) samedi 12 avril 2025 de 06h15 à 07h30.

Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste.

**1.4.2.** Toute affectation de dossard est personnelle, ferme et définitive. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par cette dernière durant l'Évènement. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de survenance d'une telle situation.

Le dossard devra être placé sur le dos et la plaque de guidon sur le guidon. Ils seront nécessaires pour pouvoir accéder au sas de départ et devront demeurer entièrement lisibles lors de l'Évènement, y compris en cas d'intempérie.

## **1.5. MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS**

### **1.5.1. Modalités d'inscription**

Seul le représentant légal d'un mineur peut réaliser l'inscription de ce mineur à l'Évènement. Aussi, si l'autorité parentale est exercée en commun, le représentant légal du mineur garantit à l'Organisateur que l'autre titulaire de l'autorité parentale a lu et accepté sans réserve le présent document.

Les inscriptions à l'Évènement se font exclusivement sur la plateforme d'inscription *time to* ([www.timeto.com](http://www.timeto.com)), à partir du 9 décembre 2024 pour les préinscrits et du 11 décembre 2024 pour le grand public.

Toute personne souhaitant participer à l'Évènement (ou son représentant légal le cas échéant) accepte de s'enregistrer au préalable en tant que membre de *time to*. A cet effet, cette personne doit remplir un formulaire d'inscription à *time to* et accepter sans réserve les Conditions d'Utilisation de *time to* et sa Politique de Confidentialité. Cette personne s'engage à ne renseigner que des informations sincères relatives à son identité.

Toute inscription à l'Évènement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf stipulation spécifique du Règlement.

Lors de l'inscription en équipe, l'engagement des coéquipiers est ferme et définitif : il ne pourra être procédé à aucun changement de coéquipier.

### **1.5.2. Tarifs 2025**

Afin de garantir la qualité et la sécurité de l'Évènement, l'Organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de dossards disponibles.

## MON PARIS-ROUBAIX CHALLENGE

**LA  
DÉCOUVERTE**  
8 SECTEURS PAVÉS  
**70 KM**

**LA  
MYTHIQUE**  
19 SECTEURS PAVÉS  
**145 KM**

**L'ENFER  
DU NORD**  
30 SECTEURS PAVÉS  
**170 KM**

<b>FIRST</b> DU 9 DÉCEMBRE 2024 AU 11 DÉCEMBRE 2024 *	<b>39 EUR</b>	<b>59 EUR</b>	<b>79 EUR</b>
<b>PELTON</b> DU 11 DÉCEMBRE 2024 AU 6 JANVIER 2025*	<b>39 EUR</b>	<b>69 EUR</b>	<b>79 EUR</b>
<b>SPRINT</b> DU 6 JANVIER 2025 AU 10 FÉVRIER 2025 *	<b>45 EUR</b>	<b>74 EUR</b>	<b>84 EUR</b>
<b>FINISH</b> À PARTIR DU 10 FÉVRIER 2025*	<b>54 EUR</b>	<b>79 EUR</b>	<b>89 EUR</b>

\* DANS LA LIMITE DES DOSSARDS DISPONIBLES À CE TARIF

Dans l'éventualité où les quantités limitées de dossards prévues pour une catégorie de prix (First, Peloton, Sprint, Finish) étaient atteintes avant la date indiquée, les tarifs applicables à la catégorie directement supérieure, dans la limite des quantités disponibles, seront appliqués sans tenir compte des dates indiquées dans la grille tarifaire ci-dessus.

Le tarif des dossards est exprimé dans le présent document en Euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de l'inscription.

Des promotions exceptionnelles peuvent être mises en place par l'Organisateur afin de vous faire bénéficier de réduction sur le tarif du dossard.

### 1.5.3. Services de Voyage

Lors de votre inscription, des Services de Voyage associés à l'achat d'un dossard sont également proposés.

Pour rappel, les Conditions Générales de Vente de V.S.O. sont applicables à ces achats :

- **Navette Roubaix > Busigny** : billet de bus nominatif permettant de rallier la ligne de départ depuis Roubaix, valable le samedi 12 avril 2025, à retirer lors du retrait des dossards, dont le descriptif est consultable sur le site de l'événement et lors de votre inscription sur *time to* (prise en charge du vélo du participant).

## **1.6. JURY OFFICIEL – CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENT – SAS DEPART – RAVITAILLEMENT – ASSISTANCE**

### **1.6.1. Jury officiel**

Le jury officiel est composé d'un juge arbitre de la FFC, dont le pouvoir de décision est sans appel, assisté de juges et de commissaires de course également désignés par la FFC.

### **1.6.2. Chronométrage et classement**

L'Événement n'est pas chronométré afin que les participants profitent pleinement et à leur rythme de l'expérience Paris-Roubaix Challenge.

Il ne donnera pas lieu à classement.

### **1.6.3. Sas de départ**

Le départ sera donné par vagues. Chaque participant devra se trouver dans le sas de départ à l'horaire qui lui aura été indiqué sur sa confirmation d'inscription.

L'Organisateur a mandaté toute personne de l'organisation (bénévoles, employés A.S.O...) présente sur la zone départ afin de faire respecter le sas de départ attribué à chacun. Tout participant refusant d'entrer dans le sas de départ (ou un sas supérieur, sur décision de l'Organisateur) qui lui a été attribué pourra se voir infliger des pénalités de temps ou être exclu de l'Évènement.

Les sas de départ sont sécurisés, l'entrée se fera par l'arrière de chaque sas. La plaque de cadre sera contrôlée à l'entrée pour permettre d'accéder au sas attribué.

### **1.6.4. Ravitaillement**

Les points de ravitaillements sont installés tout au long des parcours pour l'ensemble des participants.

Au moment de quitter un poste de ravitaillement, chaque participant doit veiller à disposer de la quantité d'eau et d'aliments qui lui seront nécessaires pour rallier le ravitaillement suivant.

### **1.6.5. Assistance**

Aucun véhicule suiveur n'est autorisé. L'assistance personnelle est strictement limitée aux « zones de ravitaillement ». L'assistance technique est autorisée entre participants.

Il est de la responsabilité de chaque participant de s'arrêter pour donner l'alerte en cas de chute d'un autre participant.

## **1.7. SERVICES GENERAUX**

La sécurité de l'Évènement, y compris la sécurité routière, est assurée par la Préfecture de Police.

Le service médical est assuré par le prestataire médical de l'Organisateur et/ou, le cas échéant, par une association agréée de sécurité civile, qui peuvent décider d'écarter un participant de

l'Évènement pour des raisons médicales. Vous autorisez également tout médecin à pratiquer ou faire pratiquer toute intervention médicale et/ou chirurgicale en cas d'urgence et/ou à prescrire tout traitement rendu nécessaire par l'état du participant en cas d'incident.

En aucun cas la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée par le participant n'ayant pu finir le parcours ou écarté de l'Évènement suite à une décision prise par ces services généraux.

## **1.8. ACCES AU SITE ET SECURITE**

L'introduction sur le site de l'Évènement de tout objet susceptible d'être dangereux ou illégal, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives, est strictement interdite.

Pour accéder au site de l'Évènement et pour pouvoir y participer, le participant reconnaît et accepte expressément que du personnel de sécurité soit habilité par l'Organisateur pour contrôler tant les personnes que leurs effets personnels et accepte de s'y soumettre sous peine de ne pas être autorisé à accéder au site de l'Évènement ni à pouvoir participer à l'Évènement.

L'Organisateur ainsi que le personnel de sécurité sont habilités à refuser l'accès ou la poursuite de l'Évènement aux participants ne respectant pas les dispositions du présent Règlement ou dont le comportement est susceptible de porter atteinte à l'image de l'Évènement ou de perturber son bon déroulement, notamment et sans que ce qui suit soit limitatif : comportement frauduleux au moment de la commercialisation des dossards, introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'évolution de l'Évènement, la circulation et/ou la sécurité des autres participants ; introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion politique, philosophique ou religieuse susceptible de porter atteinte à l'image de l'Évènement ou de perturber son bon déroulement ; comportement anormal, déplacé ou amoral du participant, notamment si celui-ci semble être sous l'empire de drogue ou d'alcool.

## **1.9. ABANDONS ET BARRIERES HORAIRES**

Sauf en cas de blessure, tout participant souhaitant abandonner doit, dans la mesure du possible, se manifester auprès d'un membre de l'organisation qui invalidera définitivement son dossard. Des zones et des moyens de rapatriement de participants ayant abandonné ainsi que leur vélo seront mis en place.

Les participants disposeront d'un temps maximum de 6 (six) heures pour le parcours de 70 Km et de 9 (neuf) heures pour les parcours de 145 Km et de 170 Km à compter du dernier participant franchissant la ligne de départ pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Tout participant excédant ce temps maximum ou dépassé par le dispositif de fin d'épreuve (composé de véhicules de l'Organisateur) sera écarté de l'Évènement et devra alors circuler sous sa propre responsabilité, sans assistance sous quelque forme que ce soit de l'Organisateur (assistance médicale, ravitaillement...) et en se conformant aux règles de circulation du Code de la route.

Des barrières horaires sur les points de ravitaillement seront déterminées, communiquées aux participants (via le site internet de l'Évènement) et mis en place. Ces barrières horaires correspondront aux heures à partir desquelles le participant sera considéré hors délai s'il n'a pas quitté le point de ravitaillement correspondant.

## 1.10. ASSURANCES

**Responsabilité civile** : Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'Evènement. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'Evènement.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

**Individuelle accident** : Tous les participants à l'Evènement, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire lors de leur inscription à l'Evènement ou au plus tard lors du retrait de leur dossard, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de l'Evènement. L'indemnisation, fonction des dommages et des limites de garanties choisies, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'Evènement.

**CETTE ASSURANCE EST FACULTATIVE MAIS FORTEMENT RECOMMANDEE.** Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive.

Une telle assurance peut être souscrite, lors de l'inscription, auprès de l'assureur de votre choix ou auprès du courtier MARSH dont vous pouvez trouver les offres ici : <https://aso.sam-assurance.com/parisroubaixchallenge/>. Vous pouvez contacter Marsh ([relationclient.aso@sam-assurance.com](mailto:relationclient.aso@sam-assurance.com)) pour toute question complémentaire.

**Domage matériel** : L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, y compris si l'Organisateur en assure la surveillance. Sont notamment visés tous dommages subis par les biens personnels du participant pendant qu'ils sont laissés à la consigne éventuellement mise en place pendant l'Evènement par l'Organisateur. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout vol ou dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

## 1.11. UTILISATION D'IMAGES

### 1.11.1. Image du participant :

L'Evènement pouvant faire l'objet d'une captation sous toute forme (photo, vidéo, dessin...), notamment aux fins de vérifier que le participant applique les consignes liées au respect de l'environnement et aux fins de communication au public, sur tout support existant ou à venir (affiches, flyers, bannières web...), sur tout canal de communication existant ou à venir (site officiel de l'Evènement, pages officielles de l'Evènement sur Twitter, Facebook, Instagram...), en tout format, dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, vous autorisez expressément l'Organisateur, ses ayants droit ou ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération ou indemnité d'aucune sorte, les nom, voix, image, et plus généralement la prestation sportive du participant dans le cadre de l'Evènement (ci-après son **Image**), pour une durée ne pouvant excéder 10 (dix) années suivant la date de l'Evènement. A ce titre, vous autorisez expressément l'Organisateur à concéder aux

partenaires de l'Évènement des sous-licences d'exploitation de l'Image pour une exploitation publicitaire et/ou commerciale.

A cet effet, vous autorisez expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droit ou ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales, à :

- apporter toute modification, adjonction ou suppression qu'il jugera utile pour l'exploitation de l'Image dans les conditions définies ci-dessus,
- associer et/ou combiner à l'Image tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale, tout élément de toute nature de leur choix destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elle est intégrée.

Vous garantissez que le participant n'est lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image.

Vous êtes informé et acceptez sans réserve que la participation à l'Évènement implique la captation de l'Image par les prestataires officiels de l'Organisateur. L'Image reproduite sous format photo et/ou vidéo sera accessible sur le site *time to* dans l'espace « Mon Compte » et pendant un (1) an sur le site internet de l'Évènement dans la rubrique « Résultats » et, le cas échéant, sur le site du prestataire photo et/ou vidéo d'A.S.O. Concernant le site de l'Évènement, vous acceptez que le participant puisse être identifié par tout utilisateur d'internet renseignant son nom, son prénom et/ou son numéro de dossard.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication, vous pouvez en faire la demande auprès de l'Organisateur à l'adresse [parisroubaixchallenge@aso.fr](mailto:parisroubaixchallenge@aso.fr), en amont de l'Évènement et au plus tard 30 (trente) jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

#### **1.11.2. Images de l'Évènement :**

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Évènement, par le participant, captée(s) à l'occasion de sa participation à l'Évènement doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Évènement.

#### **1.12. DONNEES PERSONNELLES**

De façon générale, les données personnelles communiquées lors de l'inscription du participant à l'Évènement (ci-après les **Données**) sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur, qui est la société responsable du traitement de ces données.

Pour connaître la politique de l'Organisateur en matière de protection des Données, l'Organisateur vous invite à vous référer aux CGV d'A.S.O. (ii) et de V.S.O. (iii).

A l'issue de l'Évènement, les informations liées à la prestation sportive du participant (notamment son résultat, ses photos et vidéos) sont publiées sur le site de l'Évènement et, le cas échéant, sur le site du prestataire photo et/ou vidéo d'A.S.O. Son résultat associé à son nom, prénom et région sont susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication sur le site de l'Évènement ou sur le site du prestataire photo et/ou vidéo d'A.S.O., vous pouvez demander l'anonymisation de vos Données en

exerçant à tout moment votre droit à l'oubli en remplissant le formulaire « Droits RGPD » mis à votre disposition sur le site de l'Evènement. L'Organisateur vous répondra dans le délai légal de 30 (trente) si votre demande est complète.

Toute publication des résultats par un media constitue un traitement de Données à des fins d'information, et constitue, en ce sens une dérogation à la protection des Données. Toutefois, si vous souhaitez le déréférencement de vos résultats par tout site tiers, A.S.O. ne pourra pas vous servir d'intermédiaire. Nous vous invitons à prendre contact avec les médias concernés afin d'effectuer toute demande relative à vos droits.

### **Durée de conservation des Données**

Les Données sont conservées pendant une durée de 3 (trois) ans à compter de la fin de l'Evènement. A l'issue de cette durée de conservation, et pour des raisons limitées et autorisées par la loi (paiement, garantie, litiges...) ou toute autre finalité précisée dans les CGV d'A.S.O., A.S.O. procédera à l'archivage temporaire des Données au sein d'un coffre-fort numérique sécurisé et localisé en France. Seul le personnel dûment habilité d'A.S.O. pourra y accéder pendant les délais requis par la loi en fonction du type de Donnée et de la finalité de l'archivage. Passé ce délai légal, A.S.O. supprimera les Données définitivement et de manière sécurisée.

### **Données de santé**

L'Organisateur ne conservera aucune donnée de santé éventuellement demandée par l'Organisateur dans les conditions énoncées à l'article 1.3. du Règlement.

## **1.13. PRISES D'IMAGES AERIENNES**

L'Organisateur vous informe que :

- le jour de l'Evènement, des aéronefs télépilotés (drones) pourront être utilisés à des fins de tournage ;
- les participants pourront se situer, au cours de tout ou partie de leur participation à l'Evènement à moins de 30 (trente) mètres desdits aéronefs.

Le cas échéant, des consignes de sécurité leur seront communiquées et devront impérativement être respectées.

## **1.14. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et le cas échéant des « zones de collecte » seront installées et signalisées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser.

L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou d'exclure de l'Evènement les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

### **1.15. MATERIEL OBLIGATOIRE, AUTORISE, RECOMMANDE ET INTERDIT**

OBLIGATION : Pour des raisons visant à assurer sa sécurité et le bon déroulement de l'Evènement, chaque participant doit se présenter au départ avec un casque rigide sur sa tête avec la jugulaire attachée et le conserver pendant toute la durée de l'Evènement.

En l'absence du matériel obligatoire au départ de l'Evènement, le participant ne pourra prendre le départ de l'Evènement.

En cas de non-respect du port du matériel obligatoire au cours de l'Evènement, le concurrent pourra être exclu de l'Evènement. De plus, l'Organisateur ne pourra être tenu responsable des éventuels incidents et de leurs conséquences.

INTERDICTION : Pour des raisons visant à assurer sa sécurité et le bon déroulement de l'Evènement, il est formellement interdit de participer à l'Evènement avec :

- Un vélo équipé de quelque élément de prolongation que ce soit (cornes de guidon ou « guidon triathlète ») ;
- Un vélo couché (sur le ventre ou sur le dos) ;
- Un vélo non homologué par la F.F.C.

Aussi, les bicyclettes, engins à roue ou à roulettes et/ou motorisés, notamment les voitures suiveuses personnelles, sont formellement interdits sur le parcours.

RECOMMANDATION : Pour pallier à d'éventuelles défaillances techniques, il est recommandé aux participants d'avoir un kit de réparation, avec notamment :

- une pompe ;
- des pneus d'au moins 25 mm de section
- 4 chambres à air de rechange ;
- une bombe anti-crevaisson ;
- un multitool ;
- un dérive chaîne ;
- une guidoline doublée ;
- un téléphone portable ;
- des attaches faciles.

### **1.16. LUTTE ANTI-DOPAGE**

L'Evènement est organisé sous l'égide de la FFC. A ce titre, des contrôles anti-dopage pourront être mis en place lors de l'Evènement. Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du sport.

Tout refus de se soumettre à un contrôle diligenté ou tout contrôle positif fera l'objet d'une procédure disciplinaire devant la fédération auprès de laquelle le participant est licencié ou devant l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, s'il n'est licencié d'aucune fédération. Le participant sera par ailleurs exclu de l'Evènement.

## 1.17. MODIFICATION – REPORT – INTERRUPTION – ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'Évènement, d'arrêter l'Évènement en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli sans que sa responsabilité ne puisse être engagée sur ce point.

### 1.17.1. Annulation / report de l'Évènement pour tout motif lié au COVID-19

Si l'Évènement devait être reporté et/ou annulé par l'Organisateur pour tout motif lié à la crise sanitaire du COVID-19, l'Organisateur vous proposera un remboursement des sommes déboursées lors de votre inscription, diminuées le cas échéant du montant des options souscrites dont vous pourriez bénéficier indépendamment de la tenue de l'Évènement.

### 1.17.2. Annulation / report de l'Évènement pour tout motif hors COVID-19

Si l'Évènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur autre que ceux liés à la crise sanitaire du COVID-19, ce dernier pourra proposer, en fonction des circonstances, une compensation telle que la substitution par un autre évènement organisé par l'Organisateur, le report de l'Évènement ou le remboursement du prix du dossard, à l'exclusion de toute autre somme.

## 1.18. EPREUVES ACCESSOIRES ET MANIFESTATIONS ANNEXES

Peut être proposée sur le site *time to* la participation à :

- Des épreuves accessoires à l'Évènement, c'est-à-dire toutes les épreuves organisées ou proposées par l'Organisateur en marge de l'Évènement dans une ambiance festive, se déroulant dans les 3 (trois) jours précédents l'Évènement ou le jour de l'Évènement, (ci-après les **Epreuves Accessoires**),
- Des manifestations annexes à l'Évènement, c'est-à-dire toutes les manifestations proposées par l'Organisateur en vue de la préparation d'ordre physique ou mentale à l'Évènement (exemple : conférence relative à l'Évènement et à sa préparation, tests physiques, séances d'entraînements) (ci-après les **Manifestation Annexes**).

Les participants aux Epreuves Accessoires et Manifestations Annexes reconnaissent et acceptent que les dispositions de l'article 1.11, 1.12, 1.15 et 1.16 du présent Règlement trouveront à s'appliquer aux Epreuves Annexes et Manifestation Annexes. Pour la lecture de ces dispositions, le terme « Évènement » devra alors être remplacé par « Epreuve Accessoire » ou « Manifestation Annexe ».

Les participants sont informés qu'A.S.O. n'est pas l'organisateur effectif de toutes les Epreuves Accessoires et Manifestations Annexes proposées sur *time to*.

L'article 1.12. du présent Règlement trouve à s'appliquer à toutes les Manifestations Annexes ou Epreuves Accessoires dont A.S.O. est l'organisateur.

Pour tous dommages subis lors de toutes Manifestations Annexes ou Epreuves Accessoires dont A.S.O. n'est pas l'organisateur, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être engagée.

## II. CONDITIONS GENERALES DE VENTE D'A.S.O.

Si vous avez commandé, à titre payant ou gratuit, un produit ou service « Paris-Roubaix Challenge », à l'exception des Services de Voyage, auprès de l'Organisateur via la plateforme d'inscriptions *time to*, alors les présentes CGV d'A.S.O. vous sont applicables et constituent le contrat de vente qui vous lie à l'Organisateur.

### 2.1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV d'A.S.O. ne sont pas applicables aux biens et services que vous avez pu acquérir, de quelque façon que ce soit, auprès d'un tiers, que ce tiers soit mandaté – licencié, ou non par l'Organisateur. Les produits et services concernés par les présentes CGV d'A.S.O. sont uniquement ceux fournis directement par l'Organisateur et commandés via *time to*.

### 2.2. PRIX

Les offres de produits et services sont valables tant qu'elles sont visibles sur le site [www.timeto.com](http://www.timeto.com). Les prix sont indiqués hors frais de livraison et autres services particuliers auxquels vous auriez éventuellement souscrit.

Les tarifs des dossards sont précisés dans le Règlement. L'Organisateur se réserve la possibilité d'organiser en dehors des tranches de tarifs indiquées des promotions exceptionnelles pour vous faire bénéficier de tarifs privilégiés pendant une période donnée.

Le prix des produits et services est indiqué en euros, toutes taxes comprises, aux taux en vigueur au jour de la commande. Les prix ne tiennent pas compte des frais de livraison, des frais d'emballage cadeau, d'éventuelles offres promotionnelles et réductions personnelles (« code promo »), indiqués avant la validation finale de la commande.

Les prix tiennent compte de la T.V.A. française applicable au jour de la commande et tout changement du taux légal de T.V.A sera automatiquement répercuté sur le prix des produits présentés sur *time to*. Toutefois les prix ne pourront être modifiés une fois la commande de l'utilisateur passée.

Les commandes à destination des pays en dehors de l'Union Européenne ne sont pas soumises à la T.V.A française. Les prix indiqués sur *time to* pour ces commandes sont donc hors taxes. Toutefois, des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'Etat sont susceptibles d'être exigibles. Ces droits et sommes ne sont pas du ressort de l'Organisateur et sont à votre charge. Ils relèvent de votre entière responsabilité, tant en termes de déclarations que de paiements aux autorités et/ou organismes compétents du pays de livraison. L'Organisateur vous recommande de contacter le service des douanes pour plus d'informations.

### 2.3. DISPONIBILITE

La disponibilité des produits et services est normalement garantie. Dans l'hypothèse où, postérieurement à votre commande, un produit ou service deviendrait totalement ou partiellement indisponible, l'Organisateur vous préviendra dans les meilleurs délais de cette indisponibilité et vous donnera la possibilité soit d'être livré d'un autre produit ou service de qualité et à un prix équivalent, soit d'être remboursé du prix ou service commandé dans les 30 (trente) jours suivant la demande de remboursement.

## 2.4. MODALITES DE PASSATION DES COMMANDES

Il est possible de passer commande exclusivement auprès de *time to* sur le site [www.timeto.com](http://www.timeto.com).

Aucune commande adressée par e-mail ou par courrier postal ne pourra être prise en compte par l'Organisateur.

Lors de la passation de votre commande sur *time to*, vous devez créer un compte *time to* et de ce fait, vous devez accepter les Conditions d'Utilisation et la Politique de Confidentialité de *time to*.

Vous devez confirmer votre commande après avoir sélectionné les produits ajoutés à votre panier. Vous devez contrôler avant toute confirmation de commande le contenu de votre panier (identifications et quantité des produits et services) avant de les valider, d'accepter les présentes CGV d'A.S.O. et le Règlement.

**L'Organisateur accusera réception de votre commande en vous adressant un e-mail de confirmation de commande comprenant le récapitulatif de votre commande et votre reçu de paiement.**

## 2.5. MODALITES DE PAIEMENT

Sauf cas exceptionnel, seuls les paiements en ligne par carte bancaire via le formulaire d'inscription de *time to* sont autorisés.

Les paiements en ligne sur *time to* sont réalisés comptant et via une plateforme de paiement sécurisée, complétée par des mesures de contrôle spécifiques, afin de garantir la sécurité des achats effectués sur *time to* et de lutter contre la fraude.

Les coordonnées de votre carte de paiement communiquées lors de votre commande ne transitent jamais en clair sur le réseau internet : elles sont cryptées grâce à un protocole de sécurité SSL.

## 2.6. EXPEDITION ET LIVRAISON

A l'exception des dossards de l'Evènement qui sont à retirer dans les conditions définies au sein du Règlement, les produits et services commandés peuvent être livrés dans les conditions tarifaires proposées au moment de votre commande.

## 2.7. DROIT DE RETRACTATION

### 2.7.1. Achat de prestations de loisirs ou de produits personnalisés

On entend par « Prestations de loisirs » l'achat d'un dossard, d'un ticket de restauration, etc. Vous ne bénéficiez pas de droit de rétractation sur l'achat de produits personnalisés ni sur l'achat de Prestations de loisirs qui doivent être fournies à une date ou à une période déterminée, conformément aux dispositions légales des articles L. 221-28 et suivants du Code de la consommation, et ce, même dans le cadre d'une vente à distance :

« Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

[...]

3° De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés

[...]

12° De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ; »

## 2.7.2. Achat des produits merchandising non personnalisés et autres

Conformément aux dispositions légales en vigueur, vous disposez pour les produits merchandising non personnalisés d'un délai de quatorze (14) jours à compter de leur réception ou du retrait du produit merchandising vendu par l'Organisateur pour vous rétracter. Vous pouvez exercer ce droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité et demander à l'Organisateur le remboursement du produit commandé. Ce droit ne s'applique pas aux articles personnalisés ou confectionnés sur demande (par exemple les tee-shirts personnalisés par flocage, médaille gravée, pack photos ou vidéo).

L'exercice du droit de rétractation s'effectue en contactant le service client d'A.S.O. à l'adresse [parisroubaixchallenge@aso.fr](mailto:parisroubaixchallenge@aso.fr) qui vous indiquera les modalités à suivre. Vous pouvez également envoyer un courrier postal au Service Client à l'adresse d'A.S.O.

Votre demande de rétractation doit parvenir à A.S.O. au plus tard 14 (quatorze) jours suivant votre retrait ou votre réception de la commande. Vous disposez ensuite d'un autre délai de 14 (quatorze) jours pour renvoyer le ou les produits concernés par la rétractation à l'adresse suivante :

Amaury Sport Organisation (A.S.O)  
Service Clients – EGP  
Bâtiment Quai Ouest  
40-42 quai du point du jour  
CS 90302  
92650 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX  
FRANCE

### **Modèle de formulaire pour exercer votre droit de rétractation**

*(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)*

A l'attention d'Amaury Sport Organisation

Adresse Postale :                   Amaury Sport Organisation (A.S.O)  
Service Clients – EGP  
Bâtiment Quai Ouest  
40-42 quai du point du jour  
CS 90302  
92650 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX  
FRANCE

Adresse e-mail : [parisroubaixchallenge@aso.fr](mailto:parisroubaixchallenge@aso.fr)

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien (\*)/pour la prestation de services (\*) suivante : \_\_\_\_\_

Commandé le (\*)/reçu le (\*) : \_\_\_\_\_

Nom du consommateur : \_\_\_\_\_

Adresse postale du consommateur :

\_\_\_\_\_

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date : \_\_\_\_\_

(\*) Rayez la mention inutile.

### **Remboursement en cas de rétractation**

En cas d'exercice des droits de rétractation et de remboursement dans les délais visés ci-dessus, seul le prix du ou des produits achetés et les frais d'envoi seront remboursés. Les frais de retour restent à votre charge. Les produits retournés doivent être intacts, en parfait état de revente et dans leur emballage d'origine. Les articles retournés incomplets, abîmés, endommagés ou salis par l'utilisateur consommateur ne sont ni repris ni remboursés. Vous devez joindre à votre retour une copie du justificatif d'achat.

Dans l'hypothèse où vous exercez votre droit de rétractation, l'Organisateur procédera au remboursement des sommes versées (y compris les frais de livraison) au plus tard dans les 14 (quatorze) jours à compter de la date à laquelle A.S.O. est informée de la décision de l'utilisateur consommateur de se rétracter. La date de remboursement peut être différée jusqu'à récupération des produits ou jusqu'à ce vous ayez fourni une preuve de l'expédition des produits, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Le remboursement se fait selon le même moyen de paiement que celui utilisé pour la commande.

L'Organisateur n'est pas tenu de rembourser les frais supplémentaires si vous avez expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé.

En cas de retours anormaux ou abusifs, l'Organisateur se réserve le droit de refuser une commande ultérieure.

S'agissant des produits et services achetés auprès de tiers par l'intermédiaire de l'Organisateur, vous êtes tenu de vous référer aux conditions générales de vente du vendeur tiers, la responsabilité de l'Organisateur ne pouvant être engagée à cet égard.

## **2.8. CONFORMITE DES PRODUITS ET GARANTIE LEGALE**

Pour les produits que vous achetez auprès de l'Organisateur et via *time to*, l'Organisateur est tenu des défauts de conformité du produit, objet du contrat, dans les conditions de l'article L. 217-3 et suivants du Code de la consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil. S'agissant de la garantie des vices cachés, vous pouvez décider de mettre en œuvre cette garantie au sens de l'article 1641 du Code civil et dans cette hypothèse, vous pouvez choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente.

Attention : Pour les produits achetés auprès de vendeurs tiers, tels que le pack photo, vous devez vous rapprocher du vendeur concerné pour exercer vos droits, l'Organisateur ne pouvant se substituer à ce vendeur.

## **2.9. RESPONSABILITE - FORCE MAJEURE**

L'Organisateur s'engage à décrire avec la plus grande exactitude les services et produits proposés sur *time to*. En revanche, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat soit à un cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française. De même, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

## **2.10. DONNEES PERSONNELLES**

En commandant un produit ou service relatif à l'Evènement auprès de l'Organisateur, vous êtes amené à fournir un certain nombre de données et d'informations notamment lors de votre inscription à l'Evènement afin de compléter les données que vous avez communiquées à *time to*. Certaines de ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

De façon générale, les Données personnelles communiquées sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur, qui est responsable du traitement de ces Données, et à ses éventuels sous-traitants.

L'Organisateur collecte ces Données pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec votre consentement, et notamment aux fins de :

- Permettre la création, la gestion et les accès à votre compte ;
- Fournir les informations et les services demandés et notamment vous permettre de vous inscrire aux évènements proposés sur *time to*, et permettre la vente de produits et de services sur *time to* ;
- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de vos inscriptions aux évènements ;
- Proposer des services personnalisés au regard des informations renseignées sur votre profil et notamment des conseils et des programmes d'entraînement ;
- Faciliter le recouvrement et lutter contre la fraude ;
- Permettre la gestion, la modification et l'amélioration des produits et services de l'Organisateur ;
- Envoyer des e-mails ou publier des messages afin de vous fournir toute information utile telle que la confirmation de votre commande, les mises à jour, des lettres d'informations concernant les activités de l'Organisateur ;
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous fournir des informations, annonces et mises à jour relatives à l'Evènement auquel vous êtes inscrit ;
- Collecter des informations notamment par le biais de sondages, d'enquêtes ou de questionnaires que l'Organisateur vous communique ;
- S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de non contre-indication médicale à la participation du participant à l'Evènement ;
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous informer d'autres évènements qui pourraient vous intéresser au regard des informations renseignées sur votre profil ;
- Permettre la gestion marketing et la promotion des services de l'Organisateur ;

- Envoyer des e-mails ou SMS, afin de communiquer des offres promotionnelles, publicités ou autres communications commerciales provenant de partenaires de notre Evènement ;
- Permettre aux participants de communiquer entre eux ;
- Organiser des loteries et jeux-concours et vous permettre de vous inscrire et de participer à ceux-ci ;
- Assurer la sécurité sanitaire des participants par la simple consultation de document attestant de la non-infection du participant au COVID-19 ;
- Vous informer de vos résultats, vous communiquer vos diplômes ;
- Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des Données.

### **Partage des Données**

L'Organisateur est susceptible de partager des Données à votre sujet avec des tiers.

L'Organisateur peut divulguer des Données à ses filiales et à ses affiliés, dans ce cas leur utilisation est soumise aux présentes conditions.

Si vous avez commandé par l'intermédiaire de l'Organisateur des produits ou services à nos partenaires, l'Organisateur peut partager vos Données avec les partenaires concernés afin de satisfaire votre demande. Ces tiers pourront vous adresser des communications, de la correspondance, des e-mails.

Si vous avez consenti lors de la commande d'un produit ou service relatif à l'Evènement à recevoir des communications des partenaires de l'Evènement, ces derniers sont susceptibles de vous adresser des communications, de la correspondance, des e-mails.

Enfin, l'Organisateur peut partager les Données que vous nous soumettez à ses fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants ou agents chargés de certaines tâches pour le compte de l'Organisateur. Par exemple, ces fournisseurs peuvent être le chronométrateur, le fabricant des dossards, la société en charge de l'assistance médicale. Ces partenaires ont accepté de préserver la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des Données.

Les Données sont hébergées en dehors de l'Union Européenne, aux Etats-Unis.

Vous êtes susceptibles de recevoir par appel téléphonique, courrier postal, e-mail ou SMS des offres promotionnelles des partenaires commerciaux de l'Organisateur, à qui les Données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale, sous réserve que vous ayez coché la case prévue à cet effet lors de votre commande sur *time to*. En tout état de cause, vous pouvez à tout moment vous y opposer dans votre espace « Mon Compte » ou selon les conditions prévues ci-après.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des Données vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de l'Organisateur et/ou de ses partenaires commerciaux. Vous disposez également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos Données post-mortem.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en remplissant le formulaire accessible sur le site <https://www.timeto.com/gestion-des-demandes> ou en adressant votre demande par e-mail à

l'adresse [dpoaso@aso.fr](mailto:dpoaso@aso.fr) ou courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, adressé à :

Amaury Sport Organisation (A.S.O.)  
DPO – Paris-Roubaix Challenge  
Bâtiment Quai Ouest  
40-42 quai du point du jour  
CS 90302  
92650 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX  
FRANCE

Vos demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais. Une preuve de votre identité pourra vous être demandée.

### **Communications commerciales – droit d'opposition**

Si vous êtes concerné par la prospection téléphonique, vous pouvez également vous opposer à l'utilisation de votre numéro de téléphone en vous inscrivant gratuitement sur le site <https://www.bloctel.gouv.fr/accueil>.

Si vous êtes concerné par la prospection par e-mail, vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement dans votre espace « Mon Compte » sur le site <https://www.timeto.com/> en cliquant sur le lien « Mes Notifications ».

Si vous êtes concerné par la prospection par SMS, vous pouvez également vous désabonner (i) en envoyant la mention « STOP SMS » au numéro précisé dans le SMS reçu ou (ii) en vous rendant directement sur votre espace « Mon Compte » sur le site <https://www.timeto.com/> en cliquant sur le lien « Mes Notifications ».

### **Coordonnées de l'Organisateur – mentions légales**

Le site <https://www.parisroubaixchallenge.com/fr> est édité par la société Amaury Sport Organisation (A.S.O.), Société Anonyme au capital de 61 200 240 € inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 383 160 348, dont le siège social est à Boulogne-Billancourt Cedex (92650), Bâtiment Quai Ouest, 40-42 quai du point du jour, CS 90302, France, représentée par son Directeur Général, Monsieur Yann le Moënner.

Directeur de la publication : Yann le Moënner

Ce site est hébergé par Worldline, dont le siège social est situé à Bezons (95870), River Ouest, 80 Quai Voltaire.

Le site <https://www.timeto.com/home> est hébergé par ACTIVE Network, LLC, dont le siège social est situé 717 North Harwood Street, Suite 2500, Dallas, TX 75201, United States.

## **2.11. LITIGE, MEDIATION ET DROIT APPLICABLE**

Toute réclamation née à l'occasion de l'Evènement devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom et numéro de dossard du participant, adressée au siège de l'Organisateur par e-mail à l'adresse [parisroubaixchallenge@aso.fr](mailto:parisroubaixchallenge@aso.fr) ou par courrier à l'adresse suivante :

Amaury Sport Organisation (A.S.O)  
Paris-Roubaix Challenge  
Bâtiment Quai Ouest  
40-42 quai du point du jour  
CS 90302  
92650 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX  
FRANCE

Vous pouvez aussi saisir le médiateur de la consommation. Le médiateur de la consommation choisi par l'Organisateur est le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP – Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 Paris). Vous pouvez également saisir le médiateur de la consommation public sectoriel compétent lorsqu'il en existera un.

Pour saisir un médiateur de la consommation, le participant devra au préalable s'adresser à l'Organisateur en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse mentionnée ci-dessus.

A défaut de réponse dans un délai de 2 (deux) mois ou en cas de réponse insatisfaisante de l'Organisateur, vous pourrez, avant de saisir une juridiction compétente et dans un délai de 1 (un) an suivant la date d'envoi de la première notification à l'Organisateur, recourir gratuitement au service de médiation pour les litiges de consommation liés à l'Évènement en contactant le CMAP à l'adresse mentionnée ci-dessus ou sur son site Internet (<https://www.cmap.fr/>) ou en saisissant le médiateur de la consommation public compétent.

Les présentes CGV d'A.S.O. ont été rédigées en langue française qui sera considérée comme langue officielle. Elles sont soumises à la loi française. Toute difficulté relative à l'Évènement qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre l'Organisateur et le participant relève de la compétence exclusive des tribunaux civils compétents.

### III. CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE V.S.O.

#### TITRE 1 : Dispositions communes à tout type de Service de Voyage

Si vous avez commandé, à titre payant ou gratuit, un Service de Voyage le cas échéant inclus dans un Forfait Touristique auprès de V.S.O. via la plateforme d'inscriptions *time to*, au sens de l'article 3.1.1. ci-dessous, la souscription de ce(s) Service(s) de Voyage ou de ce Forfait Touristique est soumise aux présentes Conditions Générales de Vente de V.S.O. (III.), qui constituent le contrat de vente qui vous lie à V.S.O.

Il est précisé que V.S.O. n'agit que comme intermédiaire à la vente des Services de Voyage, le cas échéant compris dans un Forfait Touristique, mais n'en est pas l'organisateur et/ou le producteur.

Les présentes Conditions Générales de Vente de V.S.O. ne sont pas applicables aux biens et services que vous avez pu acquérir directement, de quelque façon que ce soit, auprès d'un tiers, que ce tiers soit mandaté – licencié, ou non par V.S.O. Les services concernés par les présentes Conditions Générales de Vente de V.S.O. sont uniquement les Services de Voyage le cas échéant inclus dans un Forfait Touristique, au sens de l'article 3.1.1. ci-dessous, commandés via *time to*.

Dans le cas où les Services de Voyage commandé(s) par vous entrent dans le cadre d'un Forfait Touristique, au sens de l'article 3.1.1. ci-dessous, et outre le présent TITRE 1, le TITRE 2 des présentes Conditions Générales de Vente de V.S.O. vous est applicable.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente, des Conditions Générales du Fournisseur du Service de Voyage concerné, réalisant effectivement la prestation de Service de Voyage (ci-après le **Fournisseur de Services de Voyage**) ainsi que du descriptif de la prestation choisie sur *time to*.

<p align="center"><b>Formulaire d'information standard pour les contrats portant sur un Service de Voyage conclu avec Voyages Sport Organisation (V.S.O.)</b></p>
---

Si vous achetez un Service de Voyage, vous bénéficierez des droits octroyés par le Code du tourisme.

V.S.O. sera entièrement responsable de la bonne exécution du Service de Voyage. En outre, comme l'exige la loi, V.S.O. et le Fournisseur disposent d'une protection afin de rembourser vos paiements au cas où ils deviendraient insolubles.

Droits essentiels prévus par le Code de tourisme :

- Les participants recevront toutes les informations essentielles sur le Service de Voyage avant de conclure le contrat de voyage.
- V.S.O. est responsable de la bonne exécution du Service de Voyage.
- Les participants reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre V.S.O..
- Les participants peuvent céder leur Service de Voyage à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
- Le prix du Service de Voyage ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du voyage. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du Service de Voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si le prestataire de service se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.
- Les participants peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du contrat, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début de la prestation, le professionnel responsable annule celle-ci, les participants peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.
- Les participants peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début de la prestation en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le voyage.
- En outre, les participants peuvent, à tout moment avant le début du voyage, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.
- Si, après le début du voyage, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux participants, sans supplément de prix.
- Les participants peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du voyage et que le prestataire de service ne remédie pas au problème.
- Les participants ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du Service de Voyage.
- V.S.O. doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.
- Si V.S.O. devient insolvable, les montants versés seront remboursés.
- V.S.O. a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès d'un organisme de garantie financière.
- Les participants peuvent prendre contact avec cet organisme si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de V.S.O..

Lorsque la réservation est faite auprès de V.S.O., le garant financier est l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST), domiciliée au 15 avenue Carnot 75017 Paris (email : [info@apst.travel](mailto:info@apst.travel) - Tél. : 01 44 09 25 35).

Site internet sur lequel on peut consulter le code du tourisme :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074073&dateTexte=20180705>

### 3.1.1 Définitions

Pour les besoins des présentes Conditions Générales de Vente de V.S.O. :

Constitue un **Forfait Touristique** la combinaison d'au moins deux types différents de Services de Voyage aux fins du même voyage ou séjour de vacances, dépassant vingt-quatre heures ou incluant une nuitée.

Constituent un **Service de Voyage** le transport de passagers (1), l'hébergement (2), la location de voitures particulières (3) et tout autre service touristique qui ne fait pas partie intégrante d'un Service de Voyage au sens des 1, 2 ou 3, notamment la participation à un événement sportif par l'achat d'un dossard (4).

**Les combinaisons de Services de Voyage** dans lesquelles un seul des types de Services de Voyage mentionnés au (1), au (2), ou au (3) (de la définition de Service de Voyage) est combiné à un ou plusieurs des services touristiques mentionnés au (4) de cette même définition **ne constituent pas un Forfait Touristique** si ces derniers services ne représentent pas une part significative de la valeur de la combinaison c'est-à-dire correspond à au moins 25% du prix, ne sont pas annoncés comme étant une caractéristique essentielle de la combinaison ou ne constituent pas d'une manière ou d'une autre une telle caractéristique

A titre d'exemple, même si vous avez acquis les produits/services listés ci-dessous dans le cadre d'un package comportant certains Services de Voyage, ces produits/services suivants ne seront pas qualifiés de Service de Voyage et/ou n'entreront pas dans le cadre d'un Forfait Touristique : Bidon, pack photo, pack vidéo, produits dérivés, prestation de transport le jour de l'évènement uniquement associé au dossard, etc. Les Conditions Générales de Vente d'A.S.O. sont donc les seules applicables à ce type de produits/services.

### 3.1.2. PRIX ET RÉSERVATION DES FORFAITS TOURISTIQUES

#### 3.1.2.1. Prix du voyage

Les Services de Voyage sont valables tant qu'ils sont visibles sur le site [www.timeto.com](http://www.timeto.com) V.S.O. vous fournit un prix à jour des Services de Voyage, le cas échéant associés à d'autres prestations dans un package, de votre choix lors de votre réservation sur *time to*. Les taxes locales ne sont pas incluses dans le prix stipulé sur *time to*.

Le prix des Services de Voyage est indiqué en euros, toutes taxes comprises, aux taux en vigueur au jour de la commande. Les prix ne tiennent pas compte des frais de livraison, des frais d'emballage cadeau, d'éventuelles offres promotionnelles et réductions personnelles (« code promo »), indiqués avant la validation finale de la commande.

Les prix tiennent compte de la T.V.A. française applicable au jour de la commande et tout changement du taux légal de T.V.A sera automatiquement répercuté sur le prix des produits présentés sur *time to*. Toutefois les prix ne pourront être modifiés une fois la commande de l'utilisateur passée.

Les commandes à destination des pays en dehors de l'Union Européenne, ne sont pas soumises à la T.V.A française. Les prix indiqués sur *time to* pour ces commandes sont donc hors taxes. Toutefois, des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'Etat sont susceptibles d'être exigibles. Ces droits et sommes ne sont pas du ressort de l'Organisateur et sont à votre charge. Ils relèvent de votre entière responsabilité, tant en termes de déclarations que de paiements aux autorités et/ou organismes compétents du pays de livraison. L'Organisateur vous recommande de contacter le service des douanes pour plus d'informations.

Vous êtes informé que, dans le cadre de votre achat de Service de Voyage, le cas échéant compris dans un Forfait Touristique, V.S.O. a mandaté sa société mère, la société Amaury Sport Organisation pour émettre, en son nom et pour son compte, le reçu de paiement, en ce qu'il porte sur ce type de Service.

### **3.1.2.2. Modalités de paiement**

#### **3.1.2.2.1. Echancier de paiement**

Tout paiement réalisé sur *time to* est un paiement comptant : Vous réalisez le paiement intégral du prix des prestations (100%) au jour de votre commande réalisée sur *time to*.

#### **3.1.2.2.2. Paiements par carte bancaire**

Seuls les paiements en ligne par carte bancaire via le formulaire d'inscription de *time to* sont autorisés.

Les paiements en ligne sur *time to* sont réalisés via une plateforme de paiement sécurisée, complétée par des mesures de contrôle spécifiques, afin de garantir la sécurité des achats effectués sur *time to* et de lutter contre la fraude.

Les coordonnées de votre carte de paiement communiquées lors de votre commande ne transitent jamais en clair sur le réseau internet : elles sont cryptées grâce à un protocole de sécurité SSL.

V.S.O. se réserve le droit de vous facturer les coûts administratifs supplémentaires que V.S.O., ou le Fournisseur du Service de Voyage, peut supporter si vous payez par carte bancaire :

V.S.O. vous informera des coûts applicables.

V.S.O. se réserve également le droit de réaliser des vérifications de sécurité occasionnelles pour empêcher les utilisations abusives de votre compte et les fraudes à la carte bancaire. Par conséquent, il pourra vous être demandé d'envoyer un justificatif de domicile et une copie de votre carte bancaire ou de votre relevé bancaire à V.S.O. ou par e-mail avant que la confirmation de commande ne soit émise ou avant communication par V.S.O. de tous moyens matériels (dossard, bon hôtel, bon transport...) permettant l'exécution de la prestation et la fourniture concrète des Services de Voyage concerné. Si vous ne répondez pas à cette demande à temps, V.S.O. se réserve le droit d'annuler les produits ou services touristiques que vous avez réservés et de vous répercuter les coûts occasionnés.

Si vous payez avec la carte bancaire d'une autre personne, vous devez obtenir la preuve du consentement du titulaire de la carte et la transmettre à V.S.O.

### **3.1.3. MODALITES DE PASSATION DES COMMANDES**

La commande de Service de Voyage n'est possible qu'à la condition d'acheter un dossard permettant de participer à l'Évènement.

Il est possible de passer commande exclusivement auprès de *time to* sur le site [www.timeto.com](http://www.timeto.com).

Aucune commande adressée par e-mail ou par courrier postal ne pourra être prise en compte par V.S.O.

Lors de la passation de votre commande sur *time to*, vous devez créer un compte *time to* et de ce fait, vous devez accepter les Conditions d'Utilisation et la Politique de Confidentialité de *time to*.

Vous devez confirmer votre commande après avoir sélectionné les Services de Voyage ajoutés à votre panier. Vous devez contrôler avant toute confirmation de commande le contenu de votre panier (identification et quantité des Services de Voyage), accepter les présentes Conditions Générales de Vente de V.S.O., les Conditions Générales de Vente d'A.S.O et le Règlement.

Votre offre irrévocable d'acheter le Forfait Touristique de V.S.O. est dénommée une « réservation».

L'acceptation de votre offre par V.S.O. se matérialise par votre réception de l'e-mail de confirmation de commande comprenant le récapitulatif de votre commande et votre reçu de paiement, couplés à la confirmation de commande des produits/services vendus par A.S.O.

A ce titre, V.S.O. a mandaté A.S.O. pour émettre au nom et pour son compte le reçu de paiement aux participants, relatif aux Services de Voyage.

V.S.O. recommande vivement de souscrire une assurance pour tous les Forfaits Touristiques, en particulier car peuvent survenir des situations où ni V.S.O. ni le Fournisseur du Service de Voyage concerné ne seraient responsables.

### **3.1.4. DISPONIBILITE**

La disponibilité des Services de Voyage est normalement garantie. Dans l'hypothèse où, postérieurement à votre commande, un Service de Voyage deviendrait totalement ou partiellement indisponible, V.S.O. vous préviendra dans les meilleurs délais de cette indisponibilité et vous donnera la possibilité soit d'être livré d'une autre prestation de qualité équivalente et à un prix équivalent, soit d'être remboursé de ce Service de Voyage commandé, dans les trente (30) jours suivant la demande de remboursement.

### **3.1.5. ANNULATION DU CONTRAT**

#### **3.1.5.1. A l'initiative du participant**

Vous ne bénéficiez pas de droit de rétractation sur l'achat de Services de Voyage qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée, conformément aux dispositions légales de l'article L. 221-28 du Code de la consommation suivantes, et ce, même dans le cadre d'une vente à distance:

« Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

[...]

12° De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée. »

Si vous vous trouvez dans l'impossibilité de profiter de tout ou partie des Services de Voyage commandés, les sommes versées relatives aux Services de Voyage ne pourront, même partiellement, vous être remboursées.

Aussi, à votre initiative, si vous choisissez de ne pas utiliser les services que V.S.O. était disposé et capable de fournir, vous n'avez pas le droit de réclamer un remboursement, même partiel, du prix du Service de Voyage.

Si vous avez acquis un Services de Voyage inclus dans un Forfait Touristique, vous pouvez vous référer à l'article 3.2.2. des présentes Conditions Générales de Vente.

### **3.1.5.2. A l'initiative de V.S.O. ou du fournisseur du Service de Voyage**

#### **3.1.5.2.1. Principe**

Conformément à l'article R. 211-10 du Code du tourisme, si V.S.O. se trouve contrainte d'annuler le(s) Service(s) de Voyage, elle vous en informera dans les plus brefs délais. Vous serez alors remboursé de toutes les sommes que vous avez pu verser pour acquérir lesdits Services de Voyage.

Ces sommes seront les seules auxquels vous pourrez prétendre, à l'exception du cas où le Service de Voyage est inclus dans un Forfait Touristique (cf. Article 3.2.3. des présentes Conditions Générales de Vente de V.S.O).

#### **3.1.5.2.2. Survenance d'un cas de Force Majeure**

Par dérogation à l'article 3.3.5.2.1., le participant ne pourra néanmoins pas prétendre au versement d'une indemnité complémentaire dans les cas où l'annulation est imposée par des circonstances exceptionnelles et inévitables.

#### **3.1.5.2.3. Annulation pour nombre insuffisant de participants**

V.S.O. peut mentionner un nombre minimum de participants en dessous duquel V.S.O. se réserve la possibilité de ne pas assurer le Service de Voyage. Dans ce cas, V.S.O. avertit le participant par tout moyen au plus tard : 20 jours avant le début d'exécution des Services de Voyage dont la durée dépasse 6 nuitées ; 7 jours avant le début si la durée est de 3 à 6 nuitées ; 48 heures avant le début si la durée n'excède pas 2 jours.

Le participant sera alors remboursé par V.S.O. de toutes les sommes qu'il aura pu verser. Sur demande expresse du participant, les sommes versées pourront dans certains cas être réemployées à la souscription d'un Service de Voyage de substitution.

### **3.1.6. MODIFICATION DU CONTRAT**

### **3.1.6.1. A l'initiative du participant**

Vous n'avez pas le droit de modifier les caractéristiques du Service de Voyage (notamment la date du voyage, la destination, le lieu de départ, l'hébergement ou le mode de transport) une fois que le contrat a été conclu.

V.S.O. fera néanmoins ses meilleurs efforts pour traiter toute demande de modification des Services de Voyage formalisée par le participant, notamment en fonction des disponibilités.

Si toutefois une réservation est modifiée à votre demande, vous devrez en supporter les coûts supplémentaires, pouvant varier en fonction des circonstances et dépendant du type de modification que vous souhaitez apporter à la réservation.

La renonciation du participant, avant ou pendant l'exécution des Services de Voyage, volontaire ou involontaire, à certains Services de Voyage ne donneront lieu à aucune compensation financière, de quelque nature qu'elle soit.

### **3.1.6.2. A l'initiative de V.S.O. ou du fournisseur du Service de Voyage**

Vous reconnaissez avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente du Fournisseur du Service de Voyage que vous avez commandé sur *time to*, c'est-à-dire la personne réalisant effectivement la prestation commandée.

V.S.O. et/ou les Fournisseurs des Services de Voyage ont le droit de réaliser des modifications des Services de Voyage, le cas échéant compris dans un Forfait Touristique, par rapport à ce qui a été convenu lors de la conclusion du contrat, si ces modifications deviennent nécessaires après que le contrat a été conclu, à condition que ces changements soient effectués de bonne foi et n'aient pas un effet négatif sur le voyage dans son ensemble. V.S.O. en informera le participant par écrit dans les plus brefs délais.

En cas de modification portant sur l'un des aspects essentiels d'un Service de Voyage compris dans le Forfait Touristique, vous avez la possibilité (i) d'accepter la modification, (ii) de résoudre le contrat portant sur le Forfait Touristique, ou (iii) le cas échéant, d'accepter une autre proposition de Service de Voyage/de Forfait Touristique formulée par V.S.O., dans un délai raisonnable spécifié par V.S.O.

A défaut pour le participant de faire connaître son intention de résoudre le contrat dans un délai de 7 jours à compter de la date à laquelle il aura été informé de la modification du contrat de voyage, il sera réputé l'avoir acceptée.

Si vous souhaitez résoudre le Forfait Touristique concerné, V.S.O. et/ou le Fournisseur de Voyage devra rembourser toutes les sommes versées par vous ou en votre nom dans les meilleurs délais et au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17 du Code du tourisme.

### **3.1.7. GARANTIE LEGALE**

Pour les Services de Voyage que vous achetez auprès de V.S.O. et via *time to*, V.S.O. est tenu des vices cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code

civil. Vous pouvez décider de mettre en œuvre cette garantie et dans cette hypothèse, vous pouvez choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente.

### **3.1.8. VOS OBLIGATIONS DE COLLABORER**

#### **Obligations à assumer**

En bénéficiant des Services de Voyage, vous ne pouvez en aucun cas adopter un comportement de nature à avoir un effet négatif à l'égard des tiers, les mettre en danger ou leur causer un préjudice.

Si vous ne vous conformez pas à la précédente obligation, vous pourrez voir votre contrat avec les Fournisseurs des Services de Voyage ou V.S.O. résilié immédiatement, sans compensation, et être immédiatement empêché d'utiliser le Service de Voyage correspondant.

#### **Documents de voyage**

Vous devez informer V.S.O. si vous ne recevez pas les documents de voyage nécessaires (tels que la carte d'embarquement, le bon de transport ou le bon d'hôtel) dans leur intégralité ou à temps.

#### **Avis de défauts/demande d'aide**

Si vous jugez défectueuse la fourniture des Services de Voyages, vous avez l'obligation de notifier le défaut immédiatement à l'adresse [parisroubaixchallenge@aso.fr](mailto:parisroubaixchallenge@aso.fr).

Si V.S.O. n'a pas pu fournir d'aide en raison d'une volonté délibérée de votre part de ne pas en informer V.S.O., vous n'êtes pas fondé à formuler une réclamation.

### **3.1.9. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PASSEPORT, VISA ET SANTÉ**

Les cas échéant, V.S.O. informera les participants des exigences générales en matière de passeport, de visa et de santé.

Il est de votre responsabilité d'obtenir et de vous munir des documents requis par les autorités concernées.

Si vous ne vous conformez pas à cette réglementation et si vous avez été correctement et suffisamment informé par V.S.O., la responsabilité de V.S.O. ne saurait être en aucun cas engagée.

Vous en supporterez seul les conséquences, eu égard notamment au paiement des frais d'annulation.

### **3.1.10. POINT DE CONTACT PRIVILEGIE**

Si vous avez des questions concernant votre réservation concernant les Services de Voyage, veuillez contacter V.S.O. à l'adresse [parisroubaixchallenge@aso.fr](mailto:parisroubaixchallenge@aso.fr).

### **3.1.11. RESPONSABILITE**

V.S.O. ne sera pas tenu au paiement de dommages et intérêts supplémentaires dans tous les cas où l'inexécution, totale ou partielle, d'une de ses obligations serait due (i) du fait de la survenance d'un cas de force majeure ou (ii) à votre faute.

### **3.1.12. DONNEES PERSONNELLES**

En commandant un Service de Voyage auprès de V.S.O., vous êtes amené à fournir un certain nombre de données et d'informations notamment lors de votre inscription à l'Evènement afin de compléter les données que vous avez communiqué à *time to*. Certaines de ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

De façon générale, les Données personnelles communiquées sont destinées au personnel habilité de V.S.O., qui est responsable du traitement de ces Données et à ses éventuels sous-traitants.

V.S.O. collecte ces Données, pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec votre consentement, et notamment aux fins de :

- Assurer l'exécution des Services de Voyage commandés ;
- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de votre commande de Services de Voyage ;
- Faciliter le recouvrement et lutter contre la fraude ;
- Envoyer des e-mails ou publier des messages afin de vous fournir toute information utile telle que la confirmation de votre commande et ses mises à jour ;
- Envoyer des e-mails ou SMS, afin de communiquer des offres promotionnelles, publicités ou autres communications commerciales provenant de partenaires de notre Evènement.
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous fournir des informations, annonces et mises à jour relatives au Service de Voyage que vous avez commandé ;
- Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des Données.

#### **Partage des Données**

V.S.O. est susceptible de partager des Données à votre sujet avec des tiers.

V.S.O. peut partager les Données que vous nous soumettez à ses fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants ou agents chargés de certaines tâches pour le compte de V.S.O.. Par exemple, ces prestataires peuvent être l'hôtelier, le prestataire de transport, le prestataire réalisant la visite touristique. Ces partenaires ont accepté de préserver la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des Données.

Les Données sont hébergées en dehors de l'Union Européenne, aux Etats-Unis.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des Données vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de V.S.O. et/ou de ses partenaires commerciaux. Vous disposez également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses Données post-mortem.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits par e-mail à l'adresse [dpoaso@aso.fr](mailto:dpoaso@aso.fr) ou courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, adressé à :

Voyage Sport Organisation (V.S.O)  
DPO – Paris-Roubaix Challenge  
Bâtiment Quai Ouest  
40-42 quai du point du jour  
CS 90302  
92650 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX  
FRANCE

Vos demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais. Une preuve de votre identité pourra vous être demandée.

### **Communications commerciales – droit d'opposition**

Si vous êtes concerné par la prospection téléphonique, vous pouvez également vous opposer à l'utilisation de votre numéro de téléphone en vous inscrivant gratuitement sur le site <https://www.bloctel.gouv.fr/accueil>.

Si vous êtes concerné par la prospection par e-mail, vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement dans votre espace « Mon Compte » sur le site <https://www.timeto.com/> en cliquant sur le lien « Mes Notifications ».

Si vous êtes concerné par la prospection par SMS, vous pouvez également vous désabonner (i) en envoyant la mention « STOP SMS » au numéro précisé dans le SMS reçu ou (ii) en vous rendant directement sur votre espace « Mon Compte » sur le site <https://www.timeto.com/> en cliquant sur le lien « Mes Notifications ».

### **Coordonnées de V.S.O. – mentions légales**

Voyages Sport Organisation (V.S.O.), Groupement d'Intérêt Economique inscrit au RCS de Nanterre sous le numéro 409 758 448, dont le siège social est à Boulogne Billancourt Cedex (92650), 40-42 quai du point du jour, CS 90302, France, représentée par Monsieur Yann le Moënner.

### **Durée de conservation des Données**

Les Données sont conservées pendant une durée de trois ans à compter de la fin de la prestation du Service de Voyage. A l'issue de cette durée de conservation, V.S.O. procédera à leur archivage temporaire pendant la durée la plus longue de prescription légale applicable pour ce type de prestation. Leur accès sera alors strictement limité à un usage dans un cadre légal ou judiciaire.

### **3.1.13. LITIGE, MEDIATION ET DROIT APPLICABLE**

Toute réclamation née à l'occasion du Service de Voyage devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du participant et son numéro de dossier, adressée au siège de V.S.O. par e-mail à l'adresse [parisroubaixchallenge@aso.fr](mailto:parisroubaixchallenge@aso.fr) ou par courrier à l'adresse suivante :

Voyage Sport Organisation (V.S.O)  
Paris-Roubaix Challenge

Bâtiment Quai Ouest  
40-42 quai du point du jour  
CS 90302  
92650 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX  
FRANCE

Vous pouvez aussi saisir le médiateur de la consommation. Le médiateur de la consommation choisi par V.S.O. est le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP – Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 Paris). Vous pouvez également saisir le médiateur de la consommation public sectoriel compétent lorsqu'il en existera un.

Pour saisir un médiateur de la consommation, le participant devra au préalable s'adresser à V.S.O. en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse mentionnée ci-dessus.

A défaut de réponse dans un délai de deux (2) mois ou en cas de réponse insatisfaisante de V.S.O., vous pourrez, avant de saisir une juridiction compétente et dans un délai d'un (1) an suivant la date d'envoi de la première notification à V.S.O., recourir gratuitement au service de médiation pour les litiges de consommation liés au Service de Voyage en contactant le CMAP aux coordonnées indiquées ci-dessus ou sur son site Internet (<https://www.cmap.fr/>) ou en saisissant le médiateur de la consommation public compétent.

Les présentes Conditions Générales de Vente de V.S.O. ont été rédigées en langue française qui sera considérée comme langue officielle. Elles sont soumises à la loi française. Toute difficulté relative au Service de Voyage qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre V.S.O. et le participant relève de la compétence exclusive des tribunaux civils compétents.

## TITRE 2 : Service de Voyage vendu par A.S.O. dans le cadre d'un Forfait Touristique

### 3.2.1. CHAMP D'APPLICATION

Le présent titre II des Conditions Générales de Vente de V.S.O. est applicable aux Services de Voyage que vous avez acquis auprès de V.S.O. via *time to* et entrant dans la qualification de Forfait Touristique, au sens de l'article 3.1.1. des présentes Conditions Générales de Vente de V.S.O.

#### **Formulaire d'information standard pour les contrats portant sur un Forfait Touristique Conclu avec Voyages Sport Organisation (V.S.O.)**

**NB : Ce formulaire standard d'information édicté par la Directive (UE) 2015/2302 constitue le socle de l'information précontractuelle d'information du participant.**

**Une fois accepté par le participant lors de votre inscription sur *time to*, il devient partie intégrante des présentes Conditions Générales de Vente de V.S.O., obtenant ainsi même valeur contractuelle que le reste de ce document.**

La combinaison de Services de Voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits. V.S.O. sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, V.S.O. dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 :

- Les participants recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de Forfait Touristique.
- Il y a toujours au moins un professionnel qui est responsable de la bonne exécution de tous les Services de Voyage compris dans le contrat.
- Les participants reçoivent les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre V.S.O.
- Les participants peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
- Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résilier le contrat. Si V.S.O. se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.
- Les participants peuvent résilier le contrat sans payer de frais de résiliation et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait,

autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les participants ont le droit d'obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

- Les participants peuvent résilier le contrat sans payer de frais de résiliation avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.
- En outre, les participants peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résilier le contrat moyennant le paiement de frais de résiliation appropriés et justifiables.
- Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux participants, sans supplément de prix. Les participants peuvent résilier le contrat sans payer de frais de résiliation lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que V.S.O. ne remédie pas au problème.
- Les participants ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des Services de Voyage.
- V.S.O. doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.
- Si V.S.O. devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si V.S.O. devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des participants est garanti. V.S.O. a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de la société APST - 15 AVENUE CARNOT, 75017 PARIS, France si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de V.S.O.

### **3.2.2. RÉOLUTION DU CONTRAT PAR LE PARTICIPANT**

Si vous souhaitez résoudre le contrat portant sur un Forfait Touristique, vous pouvez le faire à tout moment avant le début d'exécution des Services de Voyage inclus dans le Forfait Touristique.

Cependant, il n'est pas possible de résoudre partiellement le Forfait Touristique, c'est-à-dire de résoudre seulement certain(s) Service(s) de Voyage spécifique(s) compris dans le Forfait Touristique.

Votre demande de résolution du contrat portant sur le Forfait Touristique doit indiquer votre numéro de réservation.

Le moment de la résolution du contrat est considéré comme déterminé à la date de réception par V.S.O. de la notification de la volonté de résoudre le contrat envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception uniquement.

#### **3.2.2.1. Paiement de frais de résolution**

Si vous décidez de résoudre le contrat, V.S.O. vous demandera de payer des frais de résolution appropriés et justifiables.

La méthode de calcul du montant des frais de résolution, retenue par V.S.O., est celle des frais réels c'est-à-dire correspondant au prix payé par le participant, auquel est soustrait les éventuelles

économies de coûts et les éventuels revenus réalisés du fait d'une remise à disposition des Services de Voyage de V.S.O.

Si le participant en formule la demande, V.S.O. justifiera le montant retenu des frais de résolution.

### **3.2.2.2. Survenance d'un cas de Force Majeure**

Vous avez le droit de résoudre le contrat avant le début de l'exécution des Services de Voyage du Forfait Touristique sans payer de frais de résolution si des circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci, ont des conséquences importantes sur l'exécution du contrat ou sur le transport vers le lieu de destination. Dans ce cas, vous avez le droit au remboursement intégral des paiements effectués, sans possibilité de dédommagement supplémentaire.

NOUS VOUS CONSEILLONS VIVEMENT DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE VOUS COUVRANT EN CAS DE SURVENANCE DE CIRCONSTANCES VOUS OBLIGEANT À MODIFIER OU À ANNULER VOTRE VOYAGE.

### **3.2.3. ANNULATION DU CONTRAT A L'INITATIVE DE V.S.O.**

Outre les sommes énoncées à l'article 3.1.5.2.1 vous pouvez, dans le cadre de l'achat d'un Forfait Touristique, également prétendre à une indemnité complémentaire.

### **3.2.4. CESSIION DE CONTRAT**

Si vous souhaitez céder le Service de Voyage inclus dans un Forfait Touristique, vous devez impérativement informer V.S.O. par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début de l'exécution des Services de Voyage concernés, en indiquant précisément le(s) nom(s) et adresse du/des cessionnaire(s) participant(s) au voyage et en justifiant que ceux-ci remplissent les mêmes conditions que vous pour bénéficier des Services de Voyage inclus dans le Forfait Touristique.

Vous devez alors vous acquitter du montant exact des frais supportés par V.S.O. pour réaliser une telle cession, dont les justificatifs correspondants pourront vous être présentés sur demande expresse, ainsi que des frais de traitement.

Vous disposez alors d'un délai maximal de 5 (cinq) jours, suivant la demande de paiement de ces sommes formulée par V.S.O., pour vous exécuter.

Vous et le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement d'un éventuel solde du prix ainsi que de ces frais supplémentaires occasionnés par cette cession.

Les assurances éventuellement souscrites sur *time to* ne sont en aucun cas remboursables ou transférables.